

**TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES**  
**Action clé 1 2018 – Mobilité à des fins d'apprentissage**  
**Enseignement supérieur – Mobilité entre Pays Programme**

**Mobilité des étudiants (SM)**

Les taux de bourse mensuels ont été fixés par l'AN dans les limites du budget disponible et dans le respect des directives européennes et nationales.

Le programme Erasmus+ répartit les pays participants en 3 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification.

Les étudiants stagiaires ainsi que les allocataires FWB<sup>1</sup> en mobilité à des fins d'études se voient attribuer un complément par rapport aux étudiants non allocataires en mobilité à des fins d'études.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants fixes**.

**Classification des pays**

Groupe 1	Coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, <b>Islande</b> , Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni, <b>Luxembourg</b>
Groupe 2	Coût de vie moyen	<b>Autriche</b> , Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Portugal, <b>Malte</b> , Espagne, <b>France</b> , <b>Italie</b>
Groupe 3	Coût de vie bas	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, <b>République Tchèque</b> , <b>Slovénie</b> , <b>Turquie</b> , <b>Croatie</b>

**Taux mensuels**

Taux 2018	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage
	Etudiants non allocataires	Etudiants allocataires	Etudiants allocataires et non allocataires
Groupe 1	<b>400€</b>	<b>520€</b>	<b>520 €</b>
Groupe 2	<b>350€</b>	<b>470€</b>	<b>470 €</b>
Groupe 3	<b>300€</b>	<b>420€</b>	<b>420€</b>

**Mobilité des personnels (ST)**

Deux forfaits :

- Frais de séjour : taux de bourse journalier
- Frais de voyage en fonction de la distance parcourue

<sup>1</sup> Par "étudiant allocataire", il faut entendre étudiant allocataire d'une bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou ayant bénéficié d'une allocation d'études de la FWB l'année précédant son départ et répondant pour l'année du départ aux critères d'octroi pédagogiques des mêmes allocations (les conditions pédagogiques sont détaillées sur le site internet du Service des Prêts et Allocations d'Etudes de la FWB [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be) sous la rubrique Supérieur>conditions pédagogiques).

### Frais de séjour

Pour la mobilité des personnels de l'éducation, le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 3 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants forfaitaires fixes**.

Taux 2018	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité (€)
Groupe 1	Danemark, Norvège, Luxembourg, Royaume-Uni, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	180
Groupe 2	Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	160
Groupe 3	Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République Tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Ancienne République yougoslave de Macédoine	140

Jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour d'activité : taux journalier par jour par participant ; entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour d'activité : 70% du taux journalier par jour par participant.

Le bénéficiaire peut décider de comptabiliser une journée supplémentaire pour le voyage la veille du premier jour d'activité à l'étranger et/ou le lendemain du dernier jour d'activité à l'étranger, cette/ces journée(s) est/sont ajoutée(s) à la durée de la période de mobilité et est/sont également prise(s) en compte pour le calcul des frais de séjour.

### Frais de voyage

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux.

Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission et doit impérativement être utilisé: [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm).

Distances	Taux par participant
Entre 10 et 99km	20€
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1.999 km	275 €
Entre 2.000 et 2.999 km	360 €
Entre 3.000 et 3.999 km	530 €
Entre 4.000 et 7.999 km	820 €
8.000 et plus	1.500€

### Soutien à l'organisation de la mobilité

Jusqu'au 100ème participant inclus : 350 € par participant, à partir du 101<sup>e</sup> participant : 200 € par participant supplémentaire.